



13-14-15/02/2009

Date: 23.12.2008

Time: 15.00

Bulletin# 1

Document: 01

From: The Organising Committee  
To: All Competitors  
Cc: The Stewards of the Meeting  
The Clerk of the Course  
The Secretary of the Meeting

**Xxxxx Ancien texte**  
**Xxxxx Nouveau texte**

PANNEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

*Radisson SAS Palace Hôtel  
Rue Royale, 39 à 4900 Spa*

Remplacé par

**Anciens Thermes**  
**Place Royale, 2**  
**4900 Spa**

Art. 1.3. Officiels de l’épreuve

Ajouté :

**Commissaires sportifs : Michel Pirnay**  
**Jan Dhondt**  
**Théo Mayer**

Art. 3. A.1

Les véhicules admis sont les suivants :

~~toutes les voitures (et voitures dont le modèle est identique), produites avant le 31  
Décembre 1986~~

Remplacé par :

- 1. Tous les véhicules homologués par la F.I.A. (Fédération internationale de l’Automobile) avant le 31 décembre 1986.**
- 2. Tous les véhicules ayant déjà participé aux Legend Boucles de Spa depuis 2006.**



#### Art. 3. B.1

Les véhicules admis sont les suivants :

Ajouté :

- 1. Tous les véhicules homologués par la F.I.A. (Fédération internationale de l'Automobile) avant le 31 décembre 1986.**
- 2. Tous les véhicules ayant déjà participé aux Legend Boucles de Spa depuis 2006.**

#### Art. 3. C.4

Ajouté :

**Tous les pneus de Tourisme sont admis pour autant qu'une des mentions suivantes y figure :**

- **"DOT", suivi de lettres et de chiffres. Cette mention doit obligatoirement se terminer par trois chiffres.**
- **"E", suivi d'un nombre allant de 1 à 21 englobé dans un cercle suivi de 5, 6 ou 7 chiffres.**

#### Art. 4. B.1

~~Les pilotes et copilotes, non-détenteurs d'une licence, peuvent se munir d'une licence Regularity 2009 de type H4, et ce sous réserve d'approbation du R.A.C.B.~~

Remplacé par :

**- Les pilotes et copilotes, non-détenteurs d'une licence, peuvent se munir d'un Permis de Régularité Pass+ National**

**Pour obtenir le permis de « régularité Pass + National » le Pilote ou Copilote demandeur doit :**

- **avoir 18 ans révolus à la date d'émission de la licence**
- **un certificat médical d'aptitude a pratiqué le sport automobile délivré par un médecin agréé avec ECG si plus de 45 ans**
- **avoir eu un avis favorable du RACB Sport sur base de palmarès**
- **être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.**

#### Art. 4. B.2

Les pilotes et copilotes doivent porter un casque homologué et une combinaison homologuée résistant au feu suivant l'homologation minimum 8856-2000 FIA.

(Double emploi avec l'article 4.B.3 qui parle des casques).



### Art. 11.3.2

Si un compétiteur pointe à un contrôle horaire après son temps idéal, son retard est ajouté à celui déjà accumulé. Si le retard à la fin de la section est de 15 minutes ou moins, il n'y aura pas de pénalité de retard. Si le retard à la fin de la section ~~excède 15 minutes~~, **est compris entre 16 et 30 minutes** ce concurrent sera pénalisé de 5 points par minute ~~supérieure à la 15ème~~ **de retard** (voir article 16.3 .4).

Ajouté :

**Au delà de 30 minutes de retard, une pénalité forfaitaire sera appliquée**

Le retard accumulé est remis à zéro au contrôle horaire de départ de chaque section. Un compétiteur peut donc accumuler 15 minutes de retard pour l'ensemble des contrôles horaires d'une section sans être pénalisé.

### Art. 16.3

Pénalités :

1. Tous les contrôles horaires, de passages et épreuves de régularité manquants seront pénalisés comme suit :

- a. par contrôle horaire manquant : 900 pts
- b. par contrôle de passage manquant : 300 pts
- c. par épreuve de régularité manquante : 600 pts

2. Pénalisation maximum pour retard lors d'une épreuve de régularité : 300 pts

3. par minute d'avance à un contrôle horaire : 60 pts

4. par minute de retard à un contrôle horaire : 5 pts après la 15<sup>e</sup> minute (voir article 11.3.2)

5. par ~~40ème de seconde~~ **seconde** d'avance en épreuve de régularité : 1 pt

6. par ~~40ème de seconde~~ **seconde** de retard en épreuve de régularité : 1 pt (voir aussi article 19.2)

### Art. 19.2

Pour le ~~classement général~~ **uniquement, tous les classements**, les pénalités données aux voitures pour chaque ~~40ème seconde~~ **seconde** de retard dans les épreuves de régularité seront multipliées par un coefficient réducteur de 0,XY. (XY étant les deux derniers chiffres de l'année de construction de la voiture).

Les pénalités données aux voitures pour chaque seconde d'avance dans les épreuves de régularité seront d'application sans le coefficient réducteur.

## ARTICLE 20 : Trophées

20.6 Classement team : ~~6 coupes~~  
**1 coupe**

numéro visa **01-REGU-09 add1** le **24/12/08** du RACB Sport